

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse Direction de la Communication

01 39 07 78 41 06 10 68 07 49 abailleau@yvelines.fr

Versailles, le 17 décembre 2022

Le Département des Yvelines inaugure une deuxième maison médicale départementale à Bréval

Après avoir inauguré, en octobre dernier, une première maison médicale départementale à Maule, le Département des Yvelines officialise aujourd'hui l'ouverture d'un second établissement à Bréval. Cette nouvelle structure, qui accueille à ce jour 15 professionnels de santé, traduit l'ambition et le volontarisme du Département pour consolider une offre de soins diversifiée et de proximité en milieu rural.

Un nouvel établissement pour lutter efficacement contre la désertification médicale

Bréval est le pôle d'un bassin de santé de 5 550 habitants (Insee-RP 2019) qui dispose désormais d'une maison médicale dans un bâtiment rénové de 590m², adapté aux besoins des patients et professionnels de santé.

À date, l'équipe médicale se compose de 15 praticiens : 2 médecins spécialistes, 1 diététicien, 6 infirmiers, 1 orthophoniste, 1 pédicure-podologue, 1 kinésithérapeute, 1 psychologue, 1 ostéopathe et 1 sophrologue.

Via cet équipement moderne, la commune cherche à attirer 2 médecins généralistes maîtres de stage avec un cabinet prévu dans ce cadre pour l'exercice d'internes en médecine qui complèteraient l'activité des médecins. En parallèle, un cabinet a également été réservé pour recevoir prochainement un service de télémédecine.

Le Département des Yvelines engagé face aux déserts médicaux

La mobilisation du Département pour lutter contre les déserts médicaux s'organise autour de 4 actions complémentaires :

- la création de maisons médicales via l'appel à projets « Maisons médicales 2017-2019 » comprenant 22 projets lauréats représentant un investissement départemental de 32 M€,
- la libération du temps disponible pour les activités médicales avec **l'aide au financement d'un poste d'assistant**secrétaire médical pour les professionnels des maisons médicales,
- la formation et l'installation de jeunes professionnels avec l'aide à la formation de médecins maîtres de stage pour favoriser l'installation de jeunes praticiens en partenariat avec la faculté de médecine de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- l'accès aux soins dans les territoires les plus carencés via le déploiement d'un service de télémédecine et d'un bus Santé pour faciliter l'accès aux soins des habitants des secteurs les plus dépourvus, notamment dans l'espace rural.

Une démarche partenariale exemplaire pour l'élaboration de chaque nouvel établissement

Pour chaque projet de maisons médicales, le Département des Yvelines s'affiche en partenaire des territoires, agissant étroitement aux côtés des communes et des professionnels de santé pour la mise en œuvre de chaque nouvel établissement. Le Département ne réalise pas de maisons médicales sans l'accord et l'engagement des communes, qui seront en charge in fine de leur gestion après leur construction. De la même façon, les professionnels de santé sont mobilisés dès le démarrage du projet, afin de disposer d'établissements offrant une réelle qualité d'exercice et de service.

Différents partenaires comme l'ARS IdF, le Conseil départemental de l'ordre des médecins des Yvelines, l'URPS Médecins libéraux IDF, l'association Inter URPS Paramédicaux IDF et la Préfecture des Yvelines soutiennent également l'action départementale dans l'élaboration de chaque nouvelle maison médicale.

- yvelines.fr
- 1 Yvelines.78
- Les_Yvelines
 Conseil Départemental des Yvelines
 départementyvelines

